

Orientations à privilégier dans la future politique de développement social de la Ville de Montréal « Réalisons Montréal »

Document rédigé par PIMO

Voici notre brève opinion que nous voulons partager lors de la consultation publique du 19 janvier prochain. Prenant la parole au nom des personnes ayant des limitations fonctionnelles dont la mobilité est réduite, nous espérons qu'elle pourra enrichir les réflexions et discussions de la future Politique de développement social et ainsi, améliorer le *vivre ensemble*.

Présentation de l'organisme

PIMO est un organisme régional de charité dont la mission, double, consiste à :

- offrir des services d'accompagnement aux personnes dont la mobilité est réduite
- promouvoir l'accompagnement pour toutes personnes qui en ont besoin

PIMO accompagne¹ les montréalais depuis plus de 30 ans, coordonne la Table montréalaise en accompagnement et assure un leadership dans le développement d'une réponse aux besoins d'accompagnement des montréalais de 15 ans et plus toutes limitations confondues, depuis plus de 10 ans.

Avec ses partenaires d'horizons divers (réseau des aînés, des personnes ayant des limitations, réseau bénévole, établissements du réseau de la santé et des services sociaux, etc.), PIMO a développé **un modèle d'offre de service d'accompagnement basé sur des services bénévoles complétée par des services d'accompagnateurs rémunérés et formés**². Le modèle a été expérimenté avec succès sur un territoire de CSSS à Montréal. Un nouveau projet financé par le QADA permettra à PIMO d'implanter la structure régionale sur tout le territoire montréalais en vue de mieux desservir les aînés. PIMO souhaite, d'ici 2020, pouvoir desservir l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui ont besoin d'accompagnement que le réseau bénévole ne peut desservir.

De par sa mission, PIMO est concerné par de nombreux dossiers qui intéressent la Ville et le développement social (le transport et les déplacements, l'accessibilité des lieux et services, le soutien à domicile, la réalité socio-économique des personnes qui ont des limitations). C'est pourquoi nous nous sentons interpellés par la présente consultation.

¹ Définition de l'accompagnement selon la Politique *À part entière* : « L'accompagnement se présente sous forme d'assistance ou de suppléance. Par l'assistance, on soutient la personne dans la réalisation de ses activités, notamment par l'aide à la communication, l'assistance personnelle, l'aide aux déplacements, etc. La suppléance consiste à poser des gestes à la place de la personne qui ne peut le faire par elle-même. On utilise la suppléance habituellement pour la communication, les activités courantes, pour le maintien de la sécurité de la personne lorsque l'assistance n'est pas suffisante. Toutefois, l'accompagnateur fait de la suppléance seulement si la personne handicapée ne peut accomplir l'activité, même avec de l'assistance. Il est donc possible que, pour une activité, la personne requière de l'assistance à certains moments et de la suppléance à d'autres moments. » (p. 55)

² Avec ses partenaires, PIMO a développé un programme de formation de 140 heures visant à habiliter des accompagnateurs à accompagner toutes personnes de 15 ans et plus, quelle que soit sa limitation.

Aussi, nous avons développé notre modèle à partir d'une connaissance et d'une analyse de la réalité des personnes avec limitations fonctionnelles qui représentent une partie importante de la population si l'on considère la population vieillissante et la concentration de personnes avec limitations plus nombreuses à Montréal qu'en région en raison de la présence de services spécialisés.

Pistes de solutions et d'interventions pour la future politique de développement social de la Ville de Montréal

Selon les statistiques existantes, plus de 22 500 personnes³ auraient des besoins d'accompagnement non comblés, certaines ne bénéficiant d'aucun service, ce qui signifie qu'elles seraient confinées à domicile. Évidemment, l'isolement occasionné a des impacts sur la santé des personnes, tant physique que mentale.

Pour que le choix du maintien à domicile ne soit pas égal à un confinement à domicile, cela implique la **mise en place de services structurés d'accompagnement afin d'assurer l'inclusion des personnes avec limitations.**

La Ville intervient pour soutenir l'accompagnement en loisir en contexte de groupe. Le PALÎM⁴ permet en effet de desservir les personnes qui souhaitent participer à des activités de loisir de groupe et qui ont besoin d'accompagnement. C'est bien mais ce programme n'offre aucun soutien aux structures qui recrutent, forment et encadrent les accompagnateurs embauchés et est loin de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Il est d'ailleurs assez ironique de voir qu'existe un tel programme d'accompagnement pour soutenir l'accompagnement individuel en contexte de loisir alors qu'aucun programme n'existe pour soutenir l'accompagnement pour des rendez-vous médicaux ou utilitaires. C'est là une aberration que nous souhaitons mettre en relief.

Nous pensons que la Ville devrait travailler à ce qu'un **programme provincial soit mis en place pour soutenir les structures régionales en accompagnement permettant d'offrir aux personnes des services d'accompagnement leur permettant de réaliser l'ensemble de leurs activités**, ce que, d'ailleurs, la Politique À part entière met de l'avant, entre autres.

Aussi, notre modèle implique un **meilleur soutien des structures bénévoles** qui offrent des services précieux à la communauté incluant l'accompagnement.

On a tendance à amalgamer accompagnement et transport et cela est approprié. Toutefois, la problématique de l'accompagnement-transport⁵ touche principalement les aînés en perte

³ Statistiques basées sur *l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

⁴ Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PALÎM)

⁵ La problématique de l'accompagnement-transport concerne les personnes qui ont à la fois besoin d'accompagnement et d'un moyen de transport. Les services de bénévoles avec voiture répondent en partie au besoin de ces personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pas accès au transport adapté.

d'autonomie qui n'ont pas accès au transport adapté. Ces personnes se retrouvent dans une zone grise et ne bénéficient pas des services du transport adapté qui pourrait répondre à leurs besoins (via les minibus ou taxis adaptés). Nous pensons qu'**il est impératif que le transport adapté s'ouvre à cette nouvelle clientèle et que la flotte de véhicules soit augmentée en conséquence. L'accessibilité du réseau régulier doit certes être un objectif à atteindre.** Elle contribuera à diminuer la pression sur le transport adapté dont les services sont coûteux, nous en sommes bien conscients. Mais, il n'est pas vrai, que tous pourront y recourir. Les aînés en perte d'autonomie incapables de prendre le transport en commun régulier, dont les moyens financiers sont souvent restreints, doivent pouvoir compter sur un service public qui leur donne la possibilité de se déplacer comme les autres citoyens.

Le transport adapté a été développé dans un contexte de désinstitutionnalisation. Le contexte d'aujourd'hui est différent avec le vieillissement de la population et les progrès de la médecine. La perte de capacités physiques est réelle dans le phénomène du vieillissement et les personnes dans cette situation sont particulièrement vulnérables. Notre expérience d'accompagnement avec les aînés⁶ est révélatrice des besoins importants des aînés lorsque nous les accompagnons hors de leur domicile.

Aussi, il faut travailler à augmenter l'offre bénévole en accompagnement mais également l'offre de services d'accompagnateurs rémunérés pour les personnes qui ont des besoins plus importants. La reconnaissance et la valorisation du métier semi-spécialisé d'accompagnateur est aussi un enjeu pour nous.

Aussi, il faut **soutenir les projets qui favorisent les liens entre les personnes, notamment les liens intergénérationnels**, afin que les personnes qui ont des limitations incluant les aînés puissent **élargir et développer un réseau de personnes sur lesquelles elles peuvent compter** lorsqu'elles ont besoin de sortir de chez elles et souhaitent réaliser leurs activités quotidiennes. **L'entraide et le bénévolat doivent être soutenus et encouragés** car l'État ne pourra répondre à lui seul aux besoins des personnes.

Aussi, bien que notre organisme soit favorable au développement de l'économie sociale solidaire et à l'entrepreneuriat social, nous ne croyons pas que l'économie sociale soit la voie à privilégier dans la mise en place d'une offre de services d'accompagnement rémunérés de qualité. En effet, la clientèle cible est très pauvre et l'accompagnement n'est pas de même nature que les services habituellement offerts dans le réseau des EÉSADs. **L'État doit être présent pour soutenir une offre de services rémunérés de qualité.** Aussi, **l'accompagnement est un besoin important** même s'il n'est pas du même ordre que les besoins de base fondamentaux tels le logement, l'accès à des aliments sains⁷.

Toutefois, ils ont du mal à répondre à la demande. La TCAÎM avec son étude a bien documenté cette problématique.

⁶ Nos accompagnateurs ont témoigné de cette réalité lors de l'expérimentation du projet pilote « Pour une offre régionale en accompagnement » que nous avons réalisée en 2014-2015.

⁷ Nous signifions ici que ces éléments (accès à logement, aliments sains) viennent en premier parmi les pistes d'orientations proposées dans le sondage en ligne auquel nous avons répondu.

Toutefois, il y a lieu de prioriser aussi la piste d'intervention suivante : soit de **créer des environnements où la population peut accéder aux services de base à pied, que les environnements soient à échelle humaine.**

Il est important aussi de **rendre les lieux et services accessibles aux personnes qui ont des limitations incluant les aînés.** À cet égard, la distinction entre aînés et plus jeunes n'est pas si importante. Ce sont les limitations qui commandent des mesures particulières et non le statut d'aînés ou même le diagnostic.

Des activités favorisant les apprentissages à tous âges est important. Elles améliorent le niveau d'éducation des individus qui peuvent mieux contribuer à l'avancement social. De même, elles contribuent au développement et au maintien de leurs facultés d'adaptation si importantes lorsqu'elles évoluent en âge.

Nous adhérons évidemment aux principes d'accessibilité universelle mais sommes conscients que l'idéal visé n'est pas toujours réalisable. Par ailleurs, **il n'y a pas d'accessibilité universelle sans accompagnement.** Les aménagements, la technologie, la formation ne peuvent répondre à tous les besoins qui peuvent, parfois, commander des solutions contradictoires. C'est pourquoi des adaptations, une aide humaine sont parfois la meilleure sinon la seule option valable.

Les principes doivent pouvoir s'incarner dans le réel. Les objectifs doivent s'inscrire dans une optique, de court, moyen ou long terme si l'on veut s'assurer que les choses avancent vraiment et de manière cohérente. Tout vouloir en même temps est contreproductif. Attention aussi à créer des iniquités pour satisfaire un groupe au détriment d'un autre.

Pour contribuer à la vitalité sociale et économique, **l'accès au marché du travail** doit être un élément majeur d'une future politique de développement social. **L'accès aux moyens de transport** également. **Des services de transport collectif accessibles et adaptés** permettant à toute la population de se déplacer sur le territoire est essentielle. **Des stationnements incitatifs aussi pour éviter les engorgements.** Des mesures favorisant l'utilisation des services tels que COMMUNAUTO ou le covoiturage. **Des choix faits pour le long terme plutôt que le court terme** pourraient nous éviter les désagréments d'une gestion à courte vue.

Afin de favoriser la participation sociale, les **fêtes de quartier** offrent une belle opportunité de réunir les personnes qui résident sur le même territoire. Elles peuvent aussi clore des activités de consultation et d'échanges sur des sujets d'intérêts collectifs. Elles pourraient être l'occasion de donner de la visibilité aux organismes, entreprises, artistes locaux.

Aussi, nous sommes conscients que la Ville n'a pas juridiction sur tous les dossiers. Toutefois, **la Ville doit davantage interpeller les gouvernements des paliers supérieurs pour faire évoluer la qualité de vie de ses citoyens dans les secteurs où il n'est pas maître d'œuvre.**

Merci du temps que vous avez pris pour prendre connaissance de notre dossier. Au plaisir de se parler à la consultation, le 19 janvier 2017.

Marie-Josée Deit et Marie-Josée Vaillancourt.

